



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prévention dans les soins dentaires

Question écrite n° 17603

Texte de la question

M. Matthias Tavel appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le besoin de prévention dans les soins dentaires. Certains actes parodontaux bénéficient aujourd'hui d'un remboursement par l'Assurance maladie, comme les attelles métalliques, les prothèses dentaires, le détartrage ou encore l'abcès parodontal. Ces actes agissent sur les conséquences d'une mauvaise santé bucco-dentaire et sont sujets à des dépassements d'honoraires. Pourtant, ces actes pourraient être évités grâce à une politique publique de prévention prise en charge par l'Assurance maladie. De plus, la convention dentaire de 2018 met en lumière un déséquilibre dans la pratique des soins dentaires, largement influencé par un modèle économique favorisant les soins prothétiques. Ce système s'est accompagné d'une augmentation des dépassements d'honoraires de plus de 66 % sur ces actes au cours des dix dernières années, ce qui contribue à un reste à charge élevé pour les patients. Cette structuration des tarifs conduit les praticiens à choisir des stratégies thérapeutiques plus orientées vers les soins prothétiques que vers les soins conservateurs, qui sont moins rémunérateurs. En conséquence, l'accès aux soins parodontaux est aujourd'hui conditionné aux ressources financières des patients. Ceux qui disposent des moyens nécessaires peuvent engager un parcours de soins, d'autres préfèrent différer, renoncer, ou n'ont tout simplement pas de mutuelle, faute de moyens. Les soins dentaires font partie des soins les plus souvent concernés par le renoncement aux soins. Ce constat est dû au fait que les soins dentaires de prévention sont peu couverts par l'Assurance maladie. Enfin, la réforme « 100 % santé », qui a créé un panier de soins garantis, se heurte à la structuration de l'activité des chirurgiens-dentistes, qui sont essentiellement installés en libéral, et à leur inégale répartition géographique. Par conséquent, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour que la prévention soit accessible au plus grand nombre et comment elle entend faire de la prévention une priorité de santé publique, pour sortir d'une logique curative et thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Tavel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17603

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2026](#), page 7293